

LE REMPLACEMENT DU N.G.C.C. ESTEVAN

Question n° 294—M. Anderson:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre en œuvre les plans dont a fait état le ministre des Transports le 19 juin 1968 et qui prévoient le remplacement du n.g.c.c. *Estevan*?

2. Dans l'affirmative, quand fera-t-on paraître les appels d'offre à ce sujet?

3. Conformément à la déclaration faite par le ministre le 19 juin, les chantiers navals de la côte du Pacifique seront-ils les seuls à pouvoir présenter leurs soumissions?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1, 2 et 3. La décision précédemment annoncée de limiter aux chantiers du littoral ouest les appels d'offres relatifs au remplacement du n.g.c.c. *Estevan* n'a pas été modifiée. Cependant, des considérations d'ordre budgétaires ont nécessité, au cours de l'été, un nouvel examen des priorités du programme de construction navale de la Garde côtière. En outre, une étude au titre du programme de recherches sur les opérations, portant sur l'utilisation des navires de la Garde côtière et entreprise antérieurement, porte à croire que les travaux maritimes de la Garde côtière sur la côte ouest pourraient être effectués, sans déroger à la norme de service actuelle, par l'emploi de techniques nouvelles et de nouveaux programmes pour les navires et autres véhicules et sans qu'il soit besoin, pour le moment, de remplacer l'*Estevan*. Par conséquent, ce projet a été remis à plus tard.

L'AFFRÈTEMENT DU NAVIRE CABATEAL

Question n° 301—M. Dumont:

Une entreprise gouvernementale a-t-elle affrété le navire *Cabateal* enregistré à Bahamas dont l'équipage est espagnol et l'agent *Transworld Shipping* pour transporter de la cargaison dans l'Actique-Est canadien?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): A la suite d'un appel d'offres, un contrat a été adjudgé à une compagnie canadienne, la *Transworld Shipping*, pour l'emploi du navire *Cabateal* relativement au ravitaillement de l'Arctique cet été. Aucun navire canadien réunissant les conditions voulues ne s'est offert; le *Federal Pioneer* (navire canadien), le seul autre navire de 10,000 tonneaux qui se soit offert, a été affrété pour la Dew Line. Le *Cabateal* est immatriculé aux Bahamas. Le ministre des Transports ne connaît pas dans tous les détails la composition de l'équipage, mais le capitaine serait de nationalité canadienne et le mécanicien en chef, de nationalité britannique.

LE RECRUTEMENT D'ANCIENS EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Question n° 306—M. Dumont:

Combien de personnes autrefois à l'emploi de la Compagnie de la baie d'Hudson ont été recrutées

par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1965, 1966, 1967 et 1968?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1965-1966, 11; 1966-1967, 15; 1967-1968, 19.

LA VENTE À CUBA DE NAVIRES DE PÊCHE AU THON

Question n° 308—M. Crouse:

1. Une société canadienne s'occupant du commerce du thon a-t-elle entamé des négociations pour obtenir du crédit à l'exportation en vue de la vente possible à Cuba de cinq navires modernes, pour la pêche au thon, de fabrication canadienne?

2. Dans l'affirmative, précisez.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La Société d'assurance des crédits à l'exportation signale: 1. Qu'elle n'a pas été pressentie à cet égard par une société canadienne faisant le commerce du thon.

2. Ne s'applique pas.

LA CONSTRUCTION D'UN OBSERVATOIRE ASTROPHYSIQUE EN ARABIE SAOUDITE

Question n° 309—M. Anderson:

1. Le ministère du Commerce a-t-il reçu une demande de renseignements de la part de l'Arabie saoudite au sujet de la construction dans ce pays par une ou plusieurs entreprises du Canada d'un observatoire astrophysique?

2. Dans l'affirmative, le Ministère a-t-il toujours l'intention de poursuivre ces négociations?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Non. C'est une firme canadienne établie en Arabie Saoudite qui a eu vent du projet de télescope. Cette société, de même que d'autres sociétés, ont reçu du gouvernement de l'Arabie saoudite, une confirmation officielle et tous renseignements utiles sur l'état du projet, par l'entremise de notre bureau de Beyrouth.

2. Nous n'avons pas encore entamé de négociations mais le ministère est prêt à aider ces entreprises canadiennes.

LA LUTTE À LA TORDEUSE DES BOURGEONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 326—L'hon. M. Flemming:

1. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et/ou l'industrie forestière de cette province ont-ils adressé des observations au gouvernement du Canada relativement à l'état critique des forêts du Nouveau-Brunswick, que beaucoup de personnes bien informées estiment être dû à une récurrence de l'infestation par la tordeuse des bourgeons?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de collaborer avec la province et avec l'industrie privée dans leur campagne de protection de cette ressource naturelle si vitale?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.